

ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : 15 avenue Emile Zola
74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

OBJET :

Séance du 26 mars 2021

APPROBATION DES
COTISATIONS DES
EPCI MEMBRES
2021

N° CS2021-07

Nombre de délégués
titulaires
en Exercice : 44
Nombre de délégués
Présents : 29
Pouvoirs : 7

L'an deux mil vingt et un, le vingt-six mars à onze heures
le Comité syndical, dûment convoqué, s'est réuni en
visioconférence, sous la présidence de Christian
DUPESSEY,

Convocation du : 18 mars 2021

Secrétaire de séance : Alain LETESSIER

Membres présents : 29

- Délégués titulaires :

Mme Aurélie CHARILLON - Mme Muriel BENIER – M.
Hubert BERTRAND – Mme Chrystelle BEURRIER – M.
Julien BOUCHET – Mme Catherine BRUN – M. Pierre-
Jean CRASTES - Mme Claire CHUINARD – M. François
DEVILLE – M. Gabriel DOUBLET – M. Patrice DUNAND –
Mme Christine DUPENLOUP - M. Christian DUPESSEY –
M. Marin GAILLARD - Mme Isabelle HENNIQUAU – M.
Sébastien JAVOGUES – M. Alain LETESSIER – M. Denis
MAIRE - M. Jean-François OBEZ – Mme Nadine PERINET
– Mme Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI – M. Vincent
SCATTOLIN – M. Christophe SONGEON – M. Jean-
Claude TERRIER – Mme Carole VINCENT – M. Daniel
RAPHOZ – M. Jean-Luc SOULAT – M. Stéphane VALLI

- Délégués suppléants :

M. Christian AEBISCHER, suppléant de M. Patrick
ANTOINE

- Délégués représentés :

M. Christophe ARMINJON donne pouvoir à M. Jean-
Claude TERRIER - M Jean-Claude GEORGET donne
pouvoir à M. Marin GAILLARD - M. Jean-Yves BROISIN
donne pouvoir à M. Marin GAILLARD – M. Joseph
DEAGE donne pouvoir à Mme Chrystelle BEURRIER - M.
Cyril DEMOLIS donne pouvoir à Mme Chrystelle
BEURRIER – M. Christophe MAYET donne pouvoir à
Mme Catherine BRUN – M. Benjamin VIBERT donne
pouvoir à Mme Catherine BRUN

- **Délégués excusés :**

M. Christophe ARMINJON - M. Jean-Claude GEORGET - M. Jean-Yves BROISIN - M. Cyril DEMOLIS - M. Joseph DEAGE - M. Benjamin VIBERT - M. Christophe MAYET

APPROBATION DES COTISATIONS DES EPCI MEMBRES 2021

Monsieur le Président rappelle que pour pouvoir établir son budget, le comité syndical doit fixer le montant de contribution des membres.

En effet, l'article 14 Titre IV des statuts du Pôle métropolitain du Genevois français indique que la contribution des membres aux dépenses du Pôle métropolitain est fixée chaque année par le Comité syndical. La contribution est calculée en fonction du nombre d'habitants. La population prise en compte est la population totale (population municipale et population comptée à part) de l'EPCI membre, actualisée au 1er janvier de l'année de l'exercice et officialisée par une publication au Journal Officiel.

La contribution aux dépenses du syndicat est répartie entre les membres de la façon suivante :

- *Contribution de base : (x) centimes d'euros par habitant.*

L'article 14 Titre IV des statuts du Pôle métropolitain du Genevois français conformément à l'article L. 5212-20 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que la contribution des membres est obligatoire pour ces derniers pendant la durée du Pôle et dans la limite des nécessités du service telle que les décisions du Pôle l'ont déterminée.

Aussi, conformément au Débat d'Orientation Budgétaire tenu lors du Comité syndical du 18 février 2021, Monsieur le Président propose de fixer la contribution des membres à 7.00 € par habitant pour le Budget Primitif (BP) 2021.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité avec 32 voix pour, Messieurs Daniel RAPHOZ, Gabriel DOUBLET, Stéphane VALLI et Madame Muriel BENIER ne prenant pas part au vote,

- **FIXE** la contribution des membres à 7.00 € par habitant pour l'exercice budgétaire 2021 ;
- **RETIENT** pour chaque membre, sa population totale, selon la définition de l'INSEE et la population légale en vigueur au 1^{er} janvier 2021 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à effectuer toutes les opérations nécessaires et à signer les documents y afférant pour procéder au recouvrement de ces contributions.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le 9 avril 2021

Publié ou notifié le 9 avril 2021

Le Président,
Christian DUPESSEY



The seal of the Pôle Métropolitain du Genevois Français is circular, featuring a central figure holding a staff and a banner, surrounded by the text 'Pôle Métropolitain du Genevois Français' and 'R.F.' at the bottom.